



Conseil Communautaire du 26 septembre 2023

Délibération n°2023-117

Thème :
Solidarité territoriale

Objet :
**Attribution Fonds de
Soutien et Solidarité
Territoriale - FSST**

Pôle :
**Commission Cohésion
Sociale et Territoriale**

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 5

Le 26 septembre 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 20 septembre 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Corinne ASCHETTINO, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Guy HERMITTE, Claudine CHRETIEN, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Nicolas GALLIANO, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

Étaient représentés :

Emilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Corinne CHANFRAY, Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à Emeric SALLE, André MARTIN donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM, Maryse XAUSA FRANÇOIS donnant pouvoir à Olivier FONS, Jean-Franck VIOUJAS donnant pouvoir à Jean-Pierre PIC.

Absent :

Gabriel LEON

Secrétaire de séance :

Marine MICHEL.

Rapporteur : M. le Président

Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :
- L. 5214-16 V ;
 - L. 1111-10.
- VU** le décret n°2012-716 du 7 mai 2012 mettant en œuvre des dispositions de l'article L. 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 13 septembre 2023 ;
- VU** l'avis favorable de la commission Cohésion Sociale et Territoriale du 18 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la volonté collective du Conseil Communautaire de garantir la solidarité entre les 13 Communes du Briançonnais à travers la création du Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale ;

CONSIDÉRANT l'enveloppe de 1,5 M € votée au budget primitif 2023 du budget général de la Communauté de Communes du Briançonnais pour la mise en œuvre de fonds de soutien et de solidarité territoriale en direction des communes membres de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

CONSIDÉRANT les demandes des Communes au titre du Fonds de soutien et de solidarité territoriale ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (1 abstention : Francine DAERDEN) :

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2023 du versement à la Commune de Cervières de 645 € pour l'aménagement du sentier de l'Alp, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Aménagement du sentier de l'Alp	
Coût de l'opération	2 150 €	HT
	Montant	
Total Subventions	645 €	
CCB	645 €	

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2023 du versement à la Commune de La Salle les Alpes de 50 857.86 € pour les travaux de voirie chemin de l'école, place de l'église et aménagement de l'ilot central, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Travaux de voirie chemin de l'école, place de l'église et aménagement de l'ilot central	
---------------------------	---	--

Coût de l'opération	169 526,20 €	HT
---------------------	--------------	----

	Montant
Total Subventions	50 857,86 €
CCB	50 857,86 €

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2023 du versement à la Commune de Montgenèvre de 25 748,96 € pour l'aménagement du parc des sports et de loisirs (dossier complémentaire 2023-12 du 9/05/23), conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Aménagement du parc des sports et de loisirs (dossier complémentaire 2023-12 du 9/05/23)	
---------------------------	--	--

Coût de l'opération	85 829,88 €	HT
---------------------	-------------	----

	Montant
Total Subventions	25 748,96 €
CCB	25 748,96 €

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2023 du versement à la Commune de La Grave de 6 696,10 € pour les travaux de voirie route du Chazelet et hameau des Terrasses, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Travaux de voirie route du Chazelet et hameau des Terrasses	
---------------------------	---	--

Coût de l'opération	31 886,20 €	HT
---------------------	-------------	----

	Montant
Total Subventions	16 261,96 €
Département	9 565,86 €
CCB	6 696,10 €

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2023 du versement à la Commune de Puy Saint Pierre de 3 167,25 € pour la réfection du chemin du ruisseau, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Réfection du chemin du ruisseau	
Coût de l'opération	10 557,50€	HT
	Montant	
Total Subventions	3 167,25 €	
CCB	3 167,25 €	

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2023 du versement à la Commune de Puy Saint André de 3 150 € pour le remplacement de mats d'éclairage public, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Remplacement de mats d'éclairage public	
Coût de l'opération	10 500 €	HT
	Montant	
Total Subventions	3 150 €	
CCB	3 150 €	

- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget « Général » 2023 de la Collectivité,
- Sollicite les communes concernées pour qu'il soit fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais et de son montant.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



02 OCT. 2023

02 OCT. 2023

Date de publication :

Date de Transmission en Préfecture :

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.